

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS DE LA BANQUE SCOTIA

La santé et la sécurité des BanquiersScotia de partout dans le monde sont au centre de nos priorités, et nous leur garantissons un lieu de travail exempt de dangers, tant psychologiques que physiques. Nous savons que, ce faisant, nous favorisons une culture de haut rendement. Voici nos engagements en matière de sécurité :

- L'évaluation régulière et l'amélioration continue de nos programmes et politiques en matière d'hygiène et de sécurité afin que nos pratiques soient exemplaires.
- La consultation de nos employés, des représentants et des comités en hygiène et sécurité au travail, qui sont invités à prendre part à l'amélioration continue de notre programme sur l'hygiène et la sécurité au travail.
- La formation des employés et la mise à disposition de ressources pour assurer la sécurité de tous au travail.
- Le respect des obligations prévues par la loi et la coopération avec les autorités des marchés sur lesquels nous sommes présents.
- La surveillance active des problèmes de santé et de sécurité soulevés et l'adoption de mesures afin d'éliminer les risques sur le lieu de travail.

À la Banque Scotia, la sécurité est une responsabilité commune à tous les employés. Nous invitons chacun à signaler les problèmes de sécurité dans le milieu de travail, et soyez assurés que les signalements de bonne foi peuvent se faire sans crainte de représailles.

Approche de gouvernance

Le comité du capital humain et de la rémunération du Conseil est chargé de la supervision des politiques et programmes en place pour soutenir et promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être des employés de la Banque. La gestion des activités liées à l'hygiène et la sécurité au travail et aux mesures d'adaptation est assurée par les Services RH mondiaux de la Banque Scotia.

Principes du programme HST

Soucieuse d'offrir un lieu de travail sécuritaire à ses employés, la Banque Scotia a mis sur pied le Programme d'hygiène et de sécurité au travail (HST), qui se fonde sur cinq grands principes d'hygiène et de sécurité :

1) Sensibilisation des employés

Tous les BanquiersScotia jouent un rôle dans la création et le maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire. La Banque Scotia incite ses employés à recourir à des méthodes de travail saines et sécuritaires, et les invite à donner leur opinion sur des questions clés en matière d'hygiène et de sécurité.

2) Prévention

Les employés ont tous la responsabilité de créer un environnement de travail sain et sécuritaire. Le programme HST de la Banque Scotia préconise la prise de mesures qui réduisent au minimum les risques d'accidents et de blessures pour les employés et les clients.

3) Formation et information

L'information, la formation et l'acquisition de compétences sont essentielles pour repérer les risques et les

pratiques dangereuses au travail ainsi que pour réduire au minimum les dangers. La Banque Scotia fournit l'orientation nécessaire sur l'adoption de méthodes de travail saines et sécuritaires dans l'environnement immédiat des employés et offre à tous la formation nécessaire, qu'elle révise régulièrement pour s'assurer que ses normes, ses compétences et ses procédures sont actuelles et pertinentes.

4) Conformité et réduction des risques

La Banque Scotia s'est engagée à respecter les exigences en vertu des lois en matière d'hygiène et de sécurité dans chaque territoire où elle exerce ses activités. Elle intègre, dans la mesure du possible, des objectifs d'hygiène et de sécurité dans ses objectifs d'affaires et lignes directrices.

5) Amélioration continue

Chaque année, la Banque Scotia examine ses indicateurs en matière d'hygiène et de sécurité (ex. : données sur les blessures et les incidents au travail, utilisation et efficacité des politiques et des programmes, évaluations comparatives réalisées par des consultants et des prestataires de services externes) pour établir des plans d'action et revoir ses priorités en la matière.

Cadre du programme HST

Cadre de gestion global, le programme HST de la Banque Scotia assure le respect des principes de santé et de sécurité sont respectés. Il comprend les volets suivants :

- **Participation des employés**

Les employés sont encouragés à participer au programme HST et à signaler tout problème de sécurité au travail. Dans de nombreux pays où nous sommes présents, des postes sont offerts dans chacun de nos établissements à ceux qui désirent contribuer au programme HST de manière proactive. Parmi ces postes, on retrouve le représentant HST, qui assure la conformité des activités quotidiennes sur son lieu de travail. Un comité HST, composé des représentants HST d'un même établissement, se réunit une fois par mois pour discuter des questions relatives à la santé et à la sécurité. Les représentants et comités HST fournissent également un retour régulier sur l'efficacité du programme HST de la Banque.

- **Formation et orientation**

Tous les employés doivent suivre un cours sur l'hygiène et la sécurité au travail dans le cadre du programme annuel de formation obligatoire aux fins de conformité, qui porte sur les questions de sécurité, les matières dangereuses, l'ergonomie et la prévention de la violence. En fonction de leur situation géographique et de leur poste, certains employés recevront de la formation supplémentaire spécifique aux exigences prévues par la loi de leur région ou au type de travail qu'ils effectuent.

- **Évaluations du danger**

Dans le cadre de son engagement pour une amélioration continue, la Banque Scotia évalue les risques de dangers pour divers postes dans ses trois environnements de travail principaux au Canada. Les évaluations portent sur les tâches effectuées et permettent de repérer les risques et de déterminer les contrôles en place. Dans le cadre du processus d'évaluation, la Banque utilise des renseignements tels que les données relatives aux blessures et aux incidents antérieurs, et des observations tirées de séances de jumelage, de l'inspection des établissements, et d'entretiens avec des employés et des directeurs. Ces évaluations sont effectuées quand le besoin se présente, ou au minimum une fois tous les trois ans. Les succursales de détail, les bureaux

centraux et les centres contact clientèle sont les trois environnements de travail principaux.

- **Inspections des lieux de travail**

La Banque Scotia s'engage à offrir un milieu de travail exempt de tout danger. À cet effet, elle fait tout en son pouvoir pour assurer que des contrôles sont mis en place pour réduire le risque de blessure. Cependant, il faut également procéder à des inspections régulières pour repérer les nouveaux risques et s'assurer que le lieu de travail est conforme aux exigences du programme HST de la Banque. Ce sont principalement les représentants HST qui s'en chargent, à l'aide d'une liste de vérification standardisée, mais les inspections peuvent aussi être menées par un directeur/superviseur ou par l'entremise d'un fournisseur autorisé. Elles sont généralement effectuées chaque mois.

- **Mesures prises relativement aux risques pour la sécurité**

Les employés sont encouragés à signaler tout problème de sécurité sur leur lieu de travail à leur directeur/superviseur ou en suivant notre politique Signalement d'un problème au travail. Le directeur/superviseur doit prendre toutes les mesures raisonnables pour résoudre le problème dès que possible et demander de l'aide aux fonctions de soutien si nécessaire. Toutes les blessures et tous les accidents évités de justesse ou incidents liés à la sécurité doivent être signalés par le directeur/superviseur à l'équipe HST ou à l'équipe locale des RH à des fins de suivi.

- **Contrôle des maladies et des infections**

La Banque Scotia prend les mesures nécessaires pour contenir la propagation des maladies infectieuses sur le lieu de travail, en suivant les directives des bureaux de santé publique locaux et de ses conseillers médicaux et en respectant les lois applicables. Les employés doivent suivre toutes les politiques et procédures instaurées dans le but de prévenir la propagation des maladies infectieuses dans notre environnement de travail.

- **Accès à l'information**

Les employés de la Banque Scotia ont le droit d'être tenus informés de tout danger sur leur lieu de travail et d'accéder à aux dossiers d'hygiène et de sécurité qui les concernent, à condition que les renseignements qu'ils contiennent ne soient pas privés ou confidentiels. L'information en matière de santé et de sécurité est généralement publiée sur le babillard HST et archivée dans les dossiers du représentant HST.

Regard vers l'avenir

La Banque Scotia travaille actuellement à la mise en place du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (ISO 45001).